



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation :** 23 août 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

### **Procurations**

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philipp DALHEIMER

**Nombre de conseillers :** 27

En exercice	:	27	Pour	:	26
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	26	Abstention	:	/

### **3.5. DOMAINE ET PATRIMOINE - CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER ROUTE DES TREPETS**

**Madame le Maire,**

**RAPPELLE** que la commune est propriétaire de diverses parcelles acquises au titre des alignements ou voiries et espaces verts et il convient de régulariser le statut de ces parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

**PRECISE** que l'article L 141-3 du Code de la voirie routière permet de classer dans le domaine public routier communal des voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, pour lesquelles les fonctions de desserte ou de circulation n'ont pas été modifiées, et ce, sans enquête publique préalable.

**PROPOSE** d'incorporer les parcelles listées ci-dessous et sur les plans en annexe dans le domaine public communal :

ROUTE DES TRÉPETS
E 1024 pour 73 m <sup>2</sup> , trottoir
E 1008 pour 557 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2913 pour 31 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2910 pour 22 m <sup>2</sup> , trottoir
E 1421 pour 155 m <sup>2</sup> , trottoir
E 1213 pour 564 m <sup>2</sup> , trottoir
E 3156 pour 93 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2401 pour 52 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2406 pour 96 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2407 pour 46 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2409 pour 24 m <sup>2</sup> , trottoir
E 2259 pour 829 m <sup>2</sup> , voirie et espaces verts
E 2662 pour 156 m <sup>2</sup> , trottoir
E 1304 pour 843 m <sup>2</sup> , voirie et trottoir et espaces vert
E 2663 pour 17m <sup>2</sup> , espaces verts

**Vu** l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière concernant l'emprise du domaine public routier communal,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les parcelles ouvertes à la circulation, propriétés de la commune, énumérées ci-dessus et repérées sur les plans en annexe.

**AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer tout document nécessaire à ce classement.

**PRECISE** que cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelles.
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le : 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

  


  


Le secrétaire de séance - Philipp DALHEIMER

